

## **Guide du Handicap pour les Formations de Prise de Parole en Public**

Le **Théâtre des Bains-Douches** s'engage à rendre ses formations accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Ce guide a pour objectif de faciliter la participation des personnes en situation de handicap aux formations de prise de parole en public, en identifiant et en anticipant les besoins spécifiques pour garantir une expérience d'apprentissage équitable et inclusive.

### **1. Principe d'inclusion**

Le Théâtre des Bains-Douches souhaite garantir à chaque participant les mêmes chances de réussir et de bénéficier de ses formations. À cette fin, des aménagements peuvent être mis en place pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de handicaps physiques, sensoriels, cognitifs ou psychiques.

### **2. Types de handicap pris en compte**

Les formations de prise de parole en public peuvent être adaptées pour accueillir des participants avec différents types de handicaps, parmi lesquels :

- **Handicap moteur** : difficultés à se déplacer, à manipuler certains objets ou à adopter certaines postures.
- **Handicap sensoriel** : déficience auditive ou visuelle.
- **Handicap cognitif** : troubles de l'apprentissage, de la concentration, ou de la mémoire.
- **Handicap psychique** : troubles anxieux, phobies sociales, dépression, etc.

### **3. Aménagements possibles**

En fonction des besoins spécifiques des participants, des aménagements peuvent être proposés :

a) Handicap moteur

- **Accessibilité des locaux** : Le Théâtre des Bains-Douches dispose de locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec des rampes d'accès.

- **Disposition de la salle** : La salle de formation peut être réaménagée pour garantir un espace suffisant pour les participants en fauteuil roulant ou avec des difficultés de mobilité.
- **Matériel spécifique** : Si nécessaire, des chaises ergonomiques ou des accessoires spécifiques peuvent être fournis pour assurer le confort des participants.

#### b) Handicap auditif

- **Interprètes en langue des signes** : La présence d'un interprète en langue des signes peut être organisée, sur demande préalable, pour les participants sourds ou malentendants.
- **Amplification du son** : Le théâtre peut mettre en place des systèmes d'amplification sonore ou des boucles magnétiques pour faciliter l'écoute des participants malentendants.
- **Supports écrits** : Les supports de formation, consignes et dialogues peuvent être fournis sous forme écrite pour compenser toute difficulté liée à l'audition.

#### c) Handicap visuel

- **Accompagnement personnalisé** : Un accompagnement spécifique peut être organisé pour les déplacements ou pour les activités impliquant la mobilité ou l'interaction avec des objets scéniques.
- **Description audio des supports visuels** : Des descriptions orales des supports visuels ou des exercices pratiques peuvent être données pour aider les participants malvoyants.

#### d) Handicap cognitif

- **Adaptation des consignes** : Les consignes et exercices peuvent être simplifiés ou fractionnés pour faciliter la compréhension des participants présentant des troubles de l'apprentissage ou de la concentration.
- **Encadrement renforcé** : Un formateur peut être désigné pour offrir un encadrement plus personnalisé et aider à structurer les interventions des participants ayant des difficultés cognitives.
- **Temps d'apprentissage aménagé** : Si nécessaire, des pauses supplémentaires ou des temps d'adaptation plus longs peuvent être prévus.

#### e) Handicap psychique

- **Gestion du stress et de l'anxiété** : Les formations de prise de parole en public incluent déjà un module sur la gestion du stress, qui peut être particulièrement bénéfique pour les personnes en situation de handicap psychique (troubles anxieux,

phobies sociales). Le formateur sera attentif à proposer des exercices adaptés et à créer un environnement de confiance.

- **Flexibilité dans la participation** : Les participants qui ont des troubles psychiques peuvent bénéficier d'aménagements pour leur permettre de participer à leur rythme, avec la possibilité de s'abstenir de certaines activités si celles-ci provoquent un inconfort excessif.

#### **4. Étapes pour organiser une formation adaptée**

1. **Contact préalable** : Afin d'anticiper les aménagements nécessaires, il est recommandé aux entreprises d'informer le Théâtre des Bains-Douches de la présence de personnes en situation de handicap parmi les participants dès la commande de la formation. Toutes les informations seront traitées de manière confidentielle.
2. **Évaluation des besoins spécifiques** : Un échange préalable avec le participant ou l'entreprise permet de déterminer les besoins spécifiques et les aménagements nécessaires. Cette étape permet de définir la faisabilité des aménagements et d'organiser les ressources humaines et matérielles en conséquence.
3. **Mise en place des aménagements** : Une fois les besoins identifiés, le Théâtre des Bains-Douches s'assure que toutes les adaptations sont en place avant le début de la formation (accessibilité des locaux, matériel, accompagnement, etc.).
4. **Suivi et ajustements** : Tout au long de la formation, l'équipe du Théâtre est à l'écoute des participants pour ajuster les aménagements si nécessaire et s'assurer que chacun bénéficie d'un cadre optimal pour apprendre.

#### **5. Formateurs formés à l'inclusion**

Tous les formateurs du Théâtre des Bains-Douches sont sensibilisés aux enjeux de l'inclusion et de l'accessibilité. Ils sont formés pour adopter une posture bienveillante et pour adapter leur pédagogie aux besoins individuels des participants, dans un esprit de respect et d'ouverture.

#### **6. Contact pour l'accessibilité**

Pour toute question ou demande spécifique relative à l'accessibilité de nos formations, veuillez contacter notre référent handicap :

**Nom** : Romain HAMEL

**Email** : hamel.romain@outlook.fr

**Téléphone** : 06 22 59 64 40

**Adresse :**

Ce **Guide du Handicap** fait partie de l'engagement du Théâtre des Bains-Douches à promouvoir une **culture inclusive** dans toutes ses activités de formation et à garantir l'égalité d'accès à ses offres pour tous les participants, quelles que soient leurs capacités.